

**COMITÉ DE SUIVI DU CONTRAT DE BASSIN DU GARON**  
**Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 à 18 h 30**  
**COMPTE-RENDU**

**Membres présents :**

Cf. feuille de présence en annexe

**Ordre du jour :**

- Présentation des enjeux et des objectifs du contrat de bassin du Garon 2022-2024,
- Approbation du programme d'actions et du dossier définitif du contrat de bassin du Garon 2022-2024,
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

Avant de débiter la réunion, M. Bérard accueille M. Benoît Rochas, Sous-Préfet en charge du Rhône-Sud, et les partenaires institutionnels, partenaires associatifs, élus et délégués du territoire, qui se sont mobilisés pour participer à cette réunion de présentation du contrat de bassin du Garon 2022-2024.

Il souligne l'importance de cette réunion de présentation du contrat de bassin, contrat qui donne suite aux actions engagées au cours de la période 2013-2018 avec le 2<sup>nd</sup> contrat de rivière, et permet de formaliser l'accompagnement financier de l'Agence de l'Eau sur la période 2022-2024.

Après un tour de table permettant aux participants de se présenter, la parole est donnée à Mme Extrat, Directrice du SMAGGA.

**I – PRÉSENTATION DES ENJEUX ET DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE BASSIN DU GARON 2022-2024**

➤ **Territoire du bassin versant du Garon - présentation (diapos n° 2 à 5) :**

Dans un premier temps, Mme Extrat présente le territoire du bassin versant du Garon, les compétences du SMAGGA et les collectivités (communes, communauté de communes et Métropole de Lyon) qui y sont rattachées.

Elle présente également l'organisation de la compétence assainissement et de la compétence eau potable sur le territoire.

➤ **Contrat de bassin 2022-2024 – contexte et historique (diapos n° 6 à 8) :**

Le contrat de bassin du Garon 2022-2024 fait suite au 2<sup>nd</sup> contrat de rivière qui s'est déroulé sur la période 2013-2018, permettant ainsi de poursuivre ou de mettre en œuvre des actions visant à l'atteinte du bon état des masses d'eau, objectif qui est notamment porté dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Rhône-Méditerranée.

Le SMAGGA est la structure porteuse du Contrat de bassin, sans pour autant être maître d'ouvrage de toutes les actions. Il est rappelé que le SMAGGA porte également un PGRE sur la période 2016-2023 (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) et un PAPI 2020-2026 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations).

➤ **Contrat de bassin 2022-2024 – enjeux :**

L'ensemble des actions prévues dans le contrat permet de poursuivre les actions engagées avec le 2<sup>nd</sup> contrat de rivière et de mettre en œuvre de nouvelles actions visant notamment :

- À lutter contre les pollutions et améliorer la qualité de l'eau,
- À préserver la ressource en eau,
- À préserver et restaurer les milieux aquatiques.
- À prévenir et protéger contre les inondations (volet financé par l'État dans le cadre du PAPI),

- À mettre en œuvre l'animation nécessaire à la gestion globale de la ressource en eau sur le bassin versant, et en particulier à promouvoir la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans l'ensemble des outils et projets liés à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire,
- À pérenniser les actions et la conscience collective des enjeux liés à l'eau à travers une communication soutenue et adaptée aux différents publics.

## **CONTRAT DE BASSIN DU GARON - PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2024 :**

*Pour chaque thématique, un état des lieux est présenté, ainsi que la liste des actions prévues. Seule une sélection d'actions est présentée en détail pour illustrer le contenu du Contrat par les différents maîtres d'ouvrages.*

### **1. Préservation et restauration des milieux aquatiques (diapos n° 9 à 19) :**

Après un rapide état des lieux, M. Vincent Lefebvre, Technicien de rivière, prend la parole pour présenter les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre pour préserver et / ou restaurer les milieux aquatiques, notamment :

- Élaboration d'un nouveau plan de gestion sur la période 2023-2028 qui vise à planifier les interventions d'entretien et de restauration des berges et de la ripisylve (interventions réalisées principalement par la brigade de rivière et / ou parfois par des entreprises spécialisées pour des chantiers plus conséquents), et ainsi à préserver et / ou restaurer la biodiversité en lien avec les enjeux humains,
- Travaux de restauration de la continuité écologique sur le Mornantet et le Fondagny. Comme précisé, le 2<sup>nd</sup> contrat de rivière ayant permis de reconnecter le Garon au Rhône et ainsi de favoriser les peuplements piscicoles, il y a lieu de réaliser le même type de travaux sur ces 2 cours d'eau,
- Travaux de restauration morphologique sur le Garon à Brignais : M. Grégoire Naudet, Chargé de mission inondations et aménagement, prend la parole pour préciser que cette action répond à un double objectif, la restauration morpho-écologique du lit du Garon (action éligible au financement de l'Agence de l'Eau) et la protection des inondations (action financée par l'État dans le cadre du PAPI).

### **2. Lutte contre les pollutions et amélioration de la qualité de l'eau (diapos n° 20 à 24) :**

Mme Extrat indique que les actions menées dans le cadre du contrat de rivière ont contribué à une amélioration de la qualité des eaux, mais qu'il convient néanmoins de les poursuivre pour atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE.

Une partie des actions étant portée par les Syndicats d'assainissement du territoire / maîtres d'ouvrages, la parole leur est donnée.

M. Gérard Faurat indique que le Schéma directeur d'assainissement du SYSEG a permis de définir les priorités du syndicat en termes de travaux à conduire. Les travaux prévus d'ici 2024 sont inscrits dans le contrat de bassin du Garon, notamment le remplacement du poste de relevage de Pététin à Givors et la rénovation des réseaux et de la station de traitement. Il est souligné que, depuis plus de 2 ans maintenant, le SYSEG met en œuvre une stratégie « eaux pluviales » visant à promouvoir leur infiltration à la parcelle.

M. Bernard Chatain présente les actions portées par le SIAHVG, notamment la création d'un bassin en tête de la station d'épuration de Messimy, mais souligne que les projets restent très hypothétiques et devront l'objet d'arbitrages prioritaires, l'Agence de l'Eau ayant fait savoir qu'elles ne pouvaient s'engager sur leur financement à travers le Contrat de bassin.

En réponse à cette remarque, M. Jean-Marc Pillot, Chef du service territorial Rhône rive droite - Agence de l'Eau, indique que les aides financières sur la période 2022-2024 sont très contraintes, puisque l'enveloppe globale du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau RMC 2019-2024 a déjà atteint sa capacité d'engagement sur certaines lignes de programme.

En conséquence, les actions portées par les Syndicats d'assainissement qui concernent l'amélioration des systèmes d'assainissement par temps de pluie ne peuvent pas faire l'objet d'un engagement dans le cadre du contrat de bassin du Garon. Néanmoins, elles pourraient être financées « hors contrat » si les engagements pris par l'Agence avec d'autres collectivités ne sont pas atteints, puisque ce type d'action est en principe éligible au financement de l'Agence de l'Eau.

### **3. Gestion quantitative de la ressource en eau (diapos n° 25 à 30) :**

Après avoir dressé un état des lieux sur les cours d'eau et l'état de la nappe du Garon, Mme Extrat indique que les actions portées par le SMAGGA consistent en l'élaboration du PTGE (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau), la mise à jour de la modélisation de la nappe, l'effacement et / ou la mise en place de débits réservés sur les retenues prioritaires. En lien avec les Syndicats d'eau potable du territoire, le SMAGGA poursuivra les actions de sensibilisation aux économies d'eau engagées dans le cadre du PGRE.

La parole est donnée aux Présidents des Syndicats d'eau potable, maîtres d'ouvrages sur ces actions.

M. Fabien Breuzin présente une rétrospective des actions réalisées par le SIMIMO les années précédentes et les actions inscrites dans le contrat de bassin du Garon 2022-2024, qui montrent la volonté du Syndicat à poursuivre son engagement à optimiser et pérenniser l'alimentation en eau potable sur le territoire. Néanmoins, il souligne que les aides financières de l'Agence de l'Eau sont fortement diminuées, ce qui pourrait engendrer des difficultés quant à la réalisation des actions programmées. Les aides ne sont plus allouées si le rendement des réseaux est bon, ce qui semble peu compréhensible dans un contexte où la ressource est limitée et où toutes les économies sont bienvenues. Il estime qu'il serait légitime de bénéficier d'aides plus importantes afin de garantir la redistribution de l'argent issu des redevances payées par les habitants du territoire.

En réponse à cette remarque, M. Patrice Pautrat, Chargé d'interventions, indique que le financement de l'Agence de l'Eau provient des redevances payées par les usagers, qui doit permettre de financer les actions liées aux économies d'eau, mais également toutes les autres thématiques, tel que l'amélioration de l'état des milieux aquatiques.

M. Bérard estime que les inquiétudes des Syndicats vis-à-vis des financements attendus sont fortes et légitimes, dans la mesure où les projets inscrits dans le contrat de bassin sont pertinents pour atteindre des objectifs définis par des cadres réglementaires. En réponse, M. Pautrat indique que l'Agence de l'Eau entend les frustrations, mais ne peut s'engager au-delà de son budget.

En lien avec ces échanges, Mme Muriel Floriat, Métropole de Lyon, interroge MM. Pillot et Pautrat sur la répartition de l'enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros, accordée par le gouvernement aux Agences de l'Eau pour mieux lutter contre le risque sécheresse. M. Pillot répond que l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse s'est vu attribuer une enveloppe de 22 millions d'euros pour permettre le financement des actions liées à la gestion quantitative de la ressource et à la gestion des eaux pluviales, ce qui n'est cependant pas suffisant pour satisfaire toutes les demandes des collectivités.

M. Daniel Jullien indique que, dans le cadre du contrat de bassin, le SIDESOL souhaite perpétuer son engagement à optimiser et pérenniser l'alimentation en eau potable, notamment en continuant à distribuer des kits économies d'eau aux usagers, en renouvelant des canalisations et en procédant à la reprise de branchements. Ces opérations devraient ainsi permettre d'économiser plus de 12 000 m<sup>3</sup>. Il souligne également que les aides apportées par l'Agence de l'Eau permettent d'améliorer les réseaux et ainsi à contribuer à mieux préserver la ressource en eau.

### **4. Animation territoriale et sensibilisation (diapos n° 31 à 35) :**

Mme Extrat indique que les actions inscrites sur ce volet concernent le pilotage du contrat de bassin par le SMAGGA, l'animation des actions pour lesquelles le Syndicat est maître d'ouvrage, les actions de communication et de sensibilisation menées par le Syndicat, l'appui technique auprès des partenaires institutionnels - maîtres d'ouvrages et la mise en œuvre de la démarche SAGE.

Elle dit également que la formalisation de ces actions dans le contrat de bassin permet au Syndicat de solliciter des financements auprès de l'Agence de l'Eau pour les emplois des agents du SMAGGA et les actions de communication et de sensibilisation.

M. Sébastien Laurent, Chargé de communication, présente les actions de sensibilisation et de communication portées par le Syndicat, notamment les animations scolaires qui permettent de porter les messages sur la préservation de la ressource en eau. M. Bérard souligne que les actions de communication et de sensibilisation portées par le Syndicat sont essentielles pour conduire à des changements de comportement, et que pour ce faire, il est indispensable que l'Agence de l'Eau y contribue financièrement.

Pour ce qui concerne la démarche SAGE, Mme Extrat en rappelle le contexte, les enjeux, les objectifs, le mode de gouvernance et le calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

**LE CONTRAT DE BASSIN DU GARON 2022-2024 EN CHIFFRES (diapo n° 36) :**

Montant prévisionnel global du programme d'actions 2022-2024	40 382 712,00 € TTC
Montant prévisionnel global de subventions attendues	2 940 024,00 €

Montant prévisionnel global des actions sous maîtrise d'ouvrage SMAGGA	3 359 680,00 € TTC
Montant prévisionnel global de subventions attendues	1 429 693,00 €

La présentation étant terminée, M. Bérard tient à remercier l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, qui ont travaillé conjointement avec le SMAGGA pour élaborer le projet de contrat de bassin. Il souligne également les échanges très constructifs car conduits par des objectifs communs.

M. Benoît Rochas, Sous-Préfet, prend la parole pour souligner l'importance des échanges d'expériences entre collectivités, ces échanges permettant de mieux élaborer ou mettre en œuvre des projets contribuant à l'amélioration de la qualité ou quantité de la ressource en eau.

**II – APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS ET DU DOSSIER DÉFINITIF DU CONTRAT DE BASSIN DU GARON 2022-2024**

Le projet de contrat de bassin du Garon est approuvé par les membres du Comité de suivi.  
Ce projet sera soumis à l'approbation du Comité Syndical à l'issue de cette réunion.

M. Serge Bérard remercie les membres du Comité de suivi pour leur présence et lève la séance.

Le Président  
Serge BÉRARD



➤ Le comité de suivi du contrat sera réuni une fois par an, sur le dernier trimestre de l'année à partir de 2023.  
Les invitations seront transmises par courrier électronique.

## Comité de suivi du Contrat de bassin Garon 2022-2024 - réunion du mercredi 1er juin 2022

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE SES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS			
Préfecture	ROCHAS	Benoit	Sous-Préfet chargé du Rhône Sud
DDT 69	GARIPUY	Laurent	Chef du service Eau et Nature
Office français de la biodiversité	CHAZAL	Romain	Chef de Service départemental du Rhône
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée - Corse (AE RMC)	PAUTRAT	Patrice	Chargé d'interventions
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée - Corse (AE RMC)	PILLOT	Jean-Marc	Chef du service territorial Rhône rive droite
REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI DU BASSIN VERSANT DU GARON			
Département du Rhône	JULLIEN	Daniel	Conseiller départemental délégué à l'eau et à l'irrigation
SMAGGA	BÉRARD	Serge	PRÉSIDENT
SYSEG	FAURAT	Gérard	PRÉSIDENT
SIAHVG	CHATAIN	Bernard	PRÉSIDENT
MÉTROPOLE DE LYON	FLORIAT	Muriel	Unité stratégie territorial recherche et animation transversale Pilote EU/EP/GEMAPI/Direction de l'EAU
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la région de Millery-Mornant (SIMIMO)	BREUZIN	Fabien	PRÉSIDENT
Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau de la région de Millery-Mornant (SIMIMO)	BONNIER	Pascale	Secrétaire Générale
CCVG	HERGOTT	Katja	Chargée de développement Agriculture et Environnement Pôle Aménagement et développement territorial
CHAPONOST	MERLAND	Catherine	Directrice des services techniques
Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais	JULLIEN	Daniel	PRÉSIDENT
Syndicat Intercommunal de Distribution des Eaux du Sud-Ouest Lyonnais	FROMONT	Christian	Directeur technique
REPRÉSENTANTS DES USAGERS			
Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA)	BOBILLON	Jean-Paul	Trésorier - représentant M. Lagarde
Fédération du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FRPPMA)	MOLLARD	Delphine	Chargée d'études
Président de l'Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) de la Vallée	MERMET	Bernard	Président
Chambre d'Agriculture du Rhône	MOUREAU	Julien	Agent chargé des territoires de l'Ouest Lyonnais
Conservatoire des Espaces Naturels Rhône-Alpes (CEN)	DE BROU	François	
DÉLÉGUÉS SMAGGA			
BEAUVALLON	FAURAT	Gérard	COLLEGE HORS GEMAPI



BRINDAS	CHANTRAINE	Anne	COLLEGE HORS GEMAPI
CHABANIERE	QUIRIEL	Michèle	COLLEGE HORS GEMAPI
CHARLY	RUÉ	Marie-Laure	COLLEGE HORS GEMAPI
CHAUSSAN	FURNION	Pascal	COLLEGE HORS GEMAPI
GIVORS	MATHEY	Cyril	COLLEGE HORS GEMAPI
GRIGNY	ODO	Xavier	COLLEGE HORS GEMAPI
MONTAGNY	GERGAUD	Jean-Louis	COLLEGE HORS GEMAPI
ORLIENAS	FREMIOT	Guillaume	COLLEGE HORS GEMAPI
SOUCIEU EN JARREST	DEVAUX	Anne-Sophie	COLLEGE HORS GEMAPI
TALUYERS	JULLIAN	Charles	COLLEGE HORS GEMAPI
THURINS	AMBIS	Marion	COLLEGE HORS GEMAPI
YZERON	NELIAS	Agnès	COLLEGE HORS GEMAPI
CCVG	BERARD	Serge	COLLEGE GEMAPI
CCVG	PERRAUD	Jean-François	COLLEGE GEMAPI
CCVL	SERVANIN	Bernard	COLLEGE GEMAPI
CCVL	CHANTRAINE	Anne	COLLEGE GEMAPI
COPAMO	JULLIAN	Charles	COLLEGE GEMAPI
COPAMO	FROMONT	Christian	COLLEGE GEMAPI
COPAMO	CHATAIN	Bernard	COLLEGE GEMAPI
METROPOLE DE LYON	GROSPERRIN	Anne	COLLEGE GEMAPI
METROPOLE DE LYON	BUB	Jérôme	COLLEGE GEMAPI
<b>MAIRES DES COMMUNES - PRÉSIDENTS EPCI</b>			
Commune de Brignais	BÉRARD	Serge	MAIRE
Commune de Grigny	ODO	Xavier	MAIRE Délégué SMAGGA - TITULAIRE
Commune de Messimy	BERGER	Marie-Agnès	MAIRE DELEGUE SMAGGA - SUPPLEANT